

JOURNAL MUNICIPAL

Le Touvet

Automne 2014

Dossier : Bilan d'une année de
réforme des rythmes scolaires



LE TOUVET
G R E S I V A U D A N

À noter

PERMANENCES DES ÉLUS

Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus au 06 87 76 15 09

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation développement économique et finances.

André GONNET, 1er adjoint, délégation travaux et réseaux.

Annie VUILLERMOZ, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et lecture publique.

Michel NOLLY, 3e adjoint, délégation vie associative.

Dominique GUILLOIN, 4e adjointe, délégation vie culturelle et patrimoine.

Cécile BACHELOT, 5e adjointe, délégation urbanisme.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Réservation de salles

Catherine Maraud

à la mairie, tél : 04 76 92 34 34

à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h, tél 04 58 00 50 37

Mél : resasalles@letouvet.com

Conseils municipaux

Tous les deux mois, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements au 04 76 92 34 34.

Député de l'Isère

François Brottes - secrétariat parlementaire.

77, place de la Mairie - 38660 LA TERRASSE.

Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

Permanence du conseiller général

Georges Bescher reçoit sur rendez-vous, soit à la mairie de La Terrasse le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant son secrétariat au 04 76 00 38 10.

Gendarmerie - brigade du Touvet

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h 00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

Au quotidien vous pouvez contacter

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Jean-Michel Vivant, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Daniel Kotowsky au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde péri-scolaire au 04 76 13 47 52.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Le relais d'assistantes maternelles, Amandine Millioz au 06 33 49 49 01.

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, Jean-François Ortolland au 04 76 99 75 56.

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36. Permanences sur rendez-vous les lundis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.

Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél: 04 58 00 50 27.

La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 15h à 19h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

La Poste

Nouveaux horaires depuis le 01 juin 2014 !

Le lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; le mardi de 9h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h ; le jeudi et le samedi de 9h30 à 12h00.

Logement

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00. Siège social : 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 Grenoble - Tél. 04 76 53 37 32.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner,

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr.

Les marchés du Touvet

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité. Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place du marché.

Action sociale

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél : 04 76 92 34 34 - Mél : ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. : 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Bernin au 04 56 58 16 91.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale : Madame Claudette Burillon un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

Caisse de retraite

Depuis le 1er mai 2014, la permanence retraite n'est plus assurée au Touvet.

Les futurs retraités sont désormais reçus au Point accueil retraite de Pontcharra du lundi au jeudi sur rendez-vous.

Tél : 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile ou un box)

CRAM service social

Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 12 19 24.

Mission locale

Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

• Aurélie Masnada vous accueille sur rendez-vous à la mairie de Goncelin tous les mercredis de 9h à 12h.

• Permanence téléphonique : Vous pouvez la joindre du lundi au vendredi 8h30 - 11h30 au 04.76.92.18.82.

Divers

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin

Tél. : 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice

Permanence le dernier mercredi du mois, de 14h à 17h à la mairie

Sur rendez-vous au 04 76 92 34 34 (Mairie)

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00.

Notaire-conseil

Maitre Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet.

Tél. 04 76 90 70 06.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél : 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet

Correspondant : M. Michel ORSET

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Propreté urbaine

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), avenue Fernand Gras, et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 76 08 03 03 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique environnement)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai).

tél. 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai).

tél. 04 76 04 82 74

Bon voisinage

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral régit l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

Se déplacer

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.transisere.fr

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

Éclairage public

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux au 04 76 99 75 56 ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

Permanences «infos-énergie»

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes. www.le-gresivaudan.fr

Urgence

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 09 69 32 34 58

Édito



Madame, Monsieur,

L'été au Touvet a fait « Place Libre » à des notes joyeuses, des éclats de rire et des émotions partagées grâce aux arts de rues et à l'expression libre des saltimbanques du spectacle vivant. C'est en fanfare que la commune a choisi de faire sa rentrée, précédant de peu nos rencontres et la reprise des activités annuelles au forum des associations. La fantaisie comme la gravité des artistes pour nous offrir un monde d'imagination et de rêves, les activités bénévoles et militantes des membres de nos associations engagés au service des autres, quel rempart contre l'individualisme et les difficultés que nous connaissons tous ! Merci à eux, merci à vous.

Notre environnement change et le contexte administratif aussi : la communauté de communes du Grésivaudan prend de plus en plus d'importance. Et la loi lui confère de plus en plus de compétences. J'ai la chance de représenter le Touvet au sein de l'exécutif de notre intercommunalité. Et je plaide toujours pour que le service rendu aux usagers soit amélioré. Nous ne pouvons plus tout faire à l'échelle d'une commune et la solidarité doit bénéficier à tous les habitants de notre territoire. C'est le message que je porte à la communauté considérant que les sujets structurants comme l'eau, l'assainissement, la gestion des espaces ou l'organisation des sols se font bien mieux à 47 que seul. Mais il faut que les choses s'articulent progressivement pour que jamais les habitants du territoire ne perdent, dans leur ville ou leur village, cette proximité municipale. Vous pouvez compter sur moi pour que cette parole-là soit entendue.

Après un an de mise en place de la réforme des rythmes scolaires l'heure est venue de tirer quelques constats. Les analyses se font au fil des comités de pilotage et les ajustements nécessaires suivent. Il est bien sûr trop tôt pour connaître les effets de l'étalement du temps scolaire sur les apprentissages. Car au-delà de la découverte et de l'organisation des temps péri éducatifs, le cœur de la réforme est là. L'objectif au Touvet n'est jamais perdu de vue. Nous y sommes attentifs. C'est le dossier qui vous est proposé dans ce numéro de rentrée. Je vous souhaite, Madame, Monsieur, un bel automne.

Laurence Théry
Maire de Le Touvet

Sommaire

À noter	2
Édito	3
Dossier : Bilan d'une année de réforme des rythmes scolaires	4 - 11
Budget 2014	12 - 17
Vie de la commune	18 - 23
Action sociale	24 - 26
Environnement	27 - 31
Zoom sur les travaux	32 - 34
Expressions politiques	35
Conseil Municipal	36 - 37
État Civil / Petites Annonces.....	38 - 39
Regards sur.....	40

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : L. Théry, S. Ciaravino, V. Charpentier, D. Guillon, P. Jacquier, B. Laguionie, A. Raffin, A. Vuillermoz

Photos : S. Ciaravino, B. Bescher, P. Jacquier, L. Kolkiewicz, J-C. Sambain

Conception graphique : MoosgraphiX - **Maquettage** : Mairie du Touvet - **Imprimerie** : Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours

La réforme des rythmes scolaires, mise en place conformément au décret du 24 janvier 2013, vise un objectif ambitieux : la réussite pour tous. Elle cherche aussi à répondre plus favorablement à la difficulté scolaire. Il s'agit de rééquilibrer les rythmes de vie des enfants en répartissant mieux les temps d'apprentissage dans la semaine. Les journées de classe sont raccourcies, laissant place à des activités organisées par les communes en articulant mieux les temps scolaires et hors-scolaires.

Le Touvet fait partie des communes pionnières qui ont expérimenté la réforme des rythmes scolaires dès la première année (22,2% sur le territoire national). Une nouvelle organisation des temps de l'enfant, bâtie en concertation avec tous les acteurs locaux concernés, s'est affinée tout au long de l'année 2013/2014.

C'est sur cette base, globalement reconduite, que démarre la nouvelle année scolaire.

Après un long temps de concertation, de décembre 2012 à juillet 2013, entre parents, enseignants, associations, personnel municipal, élus, la réforme a été mise en place en septembre 2013. Elle prend place dans un projet éducatif territorial global (PEDT), lui aussi collectivement élaboré, qui définit les ambitions de la commune pour les enfants et les jeunes, de 0 à 18 ans.

Les énergies se sont fédérées pour un enjeu majeur : favoriser une meilleure réussite scolaire pour tous.

La mise en place au Touvet des choix au service d'une qualité d'accueil

La réforme impose le passage de 4 à 5 matinées de classe, mesure destinée à accroître les temps d'apprentissage au moment où les enfants sont les plus réceptifs. Le mercredi matin a été choisi comme demi-journée complémentaire ; les parents, consultés, ont opté pour ce choix à 75 % (160 réponses).

Le mercredi, la classe débute à 9 heures (8h30 les autres jours) pour apporter de la souplesse à ce nouveau milieu de semaine.

La sortie de classe à l'école maternelle (11h30) est décalée par rapport à l'école élémentaire (11h45) pour offrir aux plus jeunes une qualité de vie accrue : avec cette organisation, les petits mangent plus tôt et commencent plus tôt le temps de sieste.

Les activités organisées après la classe sont conçues comme des temps de découverte, sur des cycles courts (7/8 semaines de vacances à vacances). Elles permettent aux enfants de s'initier à des activités auxquelles ils n'étaient pas sensibles et elles ne concurrencent nullement ce qui est proposé par les associations.

Les temps péri-éducatifs combinent activités non



choisies par l'enfant et activités choisies par l'enfant. Ceci permet de se situer sur des registres complémentaires : plaisir de découvrir et plaisir de choisir, organisation et autonomie.

Un système de tarification équitable, établi selon le quotient familial, et peu élevé (de 5 € à 50 € maximum par enfant et par an) a été adopté pour favoriser un large accès possible aux nouvelles activités.

Diversité des propositions, dialogue constant entre les acteurs pour ajuster l'organisation et les contenus, tels sont les atouts majeurs de cette nouvelle mise en oeuvre.

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, 375 enfants des écoles maternelle et élémentaire ont été concernés. 254 enfants ont fréquenté les activités péri-éducatives, ce qui représente 25879 heures, 10 animateurs et 13 intervenants.





Mettre en place une réforme d'une telle ampleur suppose :

- de nombreux aménagements de travail pour le personnel municipal : celui des ATSEM a évolué vers davantage de responsabilités et d'implication dans les tâches d'animation – les animateurs du Centre de loisirs ont investi de nouveaux créneaux horaires avec leur savoir-faire – les agents administratifs ont géré de nouveaux outils et de nouvelles relations avec les parents...
- de nouvelles recettes financières : au fonds d'amorçage versé par l'État (50 € par élève), se sont ajoutées les subventions de la CAF obtenues grâce à l'élaboration de solides dossiers administratifs.
- un engagement financier de la commune : pour appliquer une réforme d'une telle ampleur, des choix budgétaires ont été faits. Le coût net de la réforme pour la commune représente 31 610 € pour l'année scolaire écoulée. Une charge calculée et maîtrisée.

Des nouveaux rythmes un impact mesurable à moyen terme

L'application des nouveaux rythmes scolaires constitue un profond changement dans les façons de travailler et d'apprendre.

À l'école élémentaire, il ressort des différents conseils d'école que les enfants sont réceptifs sur les temps de classe du matin, désormais plus conséquents et dévolus aux apprentissages de base (mathématiques et français) ; que le mercredi matin est bien intégré et ne subit pas d'absentéisme mais que, en revanche, avec une après-midi réduite, les enseignants ont plus de mal à proposer des activités sportives.

À l'école maternelle, le regard sur la réforme est mitigé : inquiétude sur la fatigue générée, trop d'absences le mercredi matin, ce qui se heurte à l'obligation d'assiduité scolaire.

Depuis la réforme, les enfants sont-ils davantage fatigués ? Cette question est au cœur de la réflexion. Mais comment mesurer l'évolution de la fatigue des enfants ? Que faut-il comparer ? Certains facteurs sont liés à la réforme, tels la succession des intervenants, le morcellement du temps, ou peut-être des exigences trop fortes pendant les temps péri-éducatifs. D'autres facteurs sont liés aux obligations d'organisation des familles, ce qui augmente les temps de vie collective : on constate par exemple une hausse des inscrits au Centre aéré le mercredi après-midi et une hausse du nombre d'enfants présents à la cantine.

Une vigilance constante est maintenue, par les conseils d'école (6 chaque année scolaire) et par le comité de pilotage du Projet Éducatif Territorial. Trois réunions (les 28 novembre 2013, 20 janvier et 16 mai 2014) ont été consacrées à l'analyse de la mise en place des nouveaux rythmes. Ces rendez-vous ont permis d'ajuster les choix initiaux en fonction des observations de terrain et de noter les points sensibles : absences du mercredi, amplitude de la journée de certains enfants, enchaînements entre activités parfois trop rapides et conditions de travail des agents communaux. L'accompagnement et la formation des encadrants sont en tout cas à conforter et à amplifier.

Analyser l'impact des nouveaux rythmes sur la vie de l'enfant est complexe car se mêlent divers éléments, dont les contraintes des parents mais aussi la fatigue des adultes encadrant les enfants avec de nouvelles modalités de travail à « apprivoiser ».



Les horaires des écoles

École élémentaire «Les Trois Cours»

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8H30					
11H45	3H15	3H15	3H (9H-12H)	3H15	3H15
13H45	2H	2H		2H	2H
15H45 16H00					
16H30 16H45	0H30	1H		0H30	1H

École maternelle «La Touveline»

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8H30					
11H30	3H	3H	3H (9H-12H)	3H	3H
13H30					
15H45	2H15	2H15		2H15	2H15
16H30	0H45	0H45		0H45	0H45

■ classe
■ péri-éducatif

Les effectifs des écoles et les enseignants

MATERNELLE (5 classes)

PETIT	Jean KARINE	29 élèves
PETIT/MOYEN	Olivia BOUZON	29 élèves
MOYEN	Florence GHISOLFI	29 élèves
MOYEN/GRAND	Catherine NICOLEAU	27 élèves
MOYEN/GRAND	Anne LAMBERT	29 élèves

ÉLÉMENTAIRE (9 classes)

CP	Marie-Anne MORTHA / Frédérique POULET	25 élèves
CP/CE1	Véronique NANTES	23 élèves
CE1	Fabienne MARGUERITAT / Frédérique POULET	27 élèves
CE2	Valérie RENAUDIN	24 élèves
CE2	Solen MASURE / Frédérique POULET	24 élèves
CE2/CM1	Perrine VEITH	21 élèves
CM1/CM2	Laurent NARDOT / Véronique CHIRAT	24 élèves
CM1/CM2	Philippe LYONNARD	23 élèves
CM1/CM2	Jean-Michel VIVANT	23 élèves

La cantine

un temps enrichi par des activités diverses

La cantine offre une capacité d'accueil de 253 places en deux services « glissants ». Les enfants de l'école maternelle sont aussi présents que les plus grands, puisque 57 % des enfants de la maternelle fréquentent la cantine contre 59 % des enfants de l'élémentaire.

Durant le temps de cantine, les enfants de la maternelle sont encadrés par leurs ATSEM pour le trajet classe-cantine, le repas, les temps de jeux et la sieste. Aux élèves du CP au CM2, des activités sont proposées et un repas froid leur est alors servi. Enrichir le temps de cantine, prendre en compte la diversité des attentes en offrant du temps libre et du temps plus construit, du temps calme et du temps plus remuant ... tel est l'objectif recherché. Les enfants ont pu s'inscrire à des ateliers "peinture" ou à des jeux dans les bois, découvrir le scrapbooking ou préparer l'événement local Macadam. Et le foot a encore et toujours été plébiscité, encadré par l'ASG, solide partenaire. Tout cela sera poursuivi et consolidé.



Les activités péri-éducatives

Qui fait quoi ?

Qui ?

Les nouvelles activités péri-éducatives mise en place du fait du raccourcissement de la journée de classe, encadrées par des agents municipaux et des intervenants extérieurs, sont fréquentées par 62 % d'enfants en maternelle et 68% en élémentaire.

Ainsi près de 4 enfants de maternelle sur 10 et plus de 3 sur 10 en élémentaire quittent les temps collectifs à 15 h 45 et ont donc une journée en temps collectifs plus courte.

STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION

Maternelle	de 81 à 91 enfants	62%
Élémentaire	de 153 à 163 enfants	68%



Quoi ?

Il y en a pour tous les goûts, autour des 5 axes définis dans le projet éducatif, sport, art et culture, multimédias, repos et temps calme, activités citoyennes. Les animateurs inventent et renouvellent les propositions, classiques ou plus insolites. Quelques exemples **commentés** permettent d'évoquer la palette de propositions.

À l'élémentaire, les lundis et les jeudis, les enfants ont le choix. Ils ont exploré **la trampothèque** et **la battaca**, appris des jeux de cartes du monde; un petit groupe passionné a savouré la danse africaine; d'autres ont préféré les moments de lecture et dessin ou les jeux musicaux (quizz ou karaoké) ou encore le loup garou...

À cela s'ajoute un temps pour les devoirs et aussi du temps pour le « rien faire »... Un vrai temps, choisi, identifié par les animateurs, un temps qu'il ne faut surtout pas dévaloriser.

Les mardis et les vendredis, les enfants suivent un cycle construit de 7/8 séances.

Initiation au jardinage (semis, entretien, arrosage, récolte); **Judo** (mouvement de base, apprendre à tomber, apprentissage des codes du judo); **Basket** (apprendre à dribbler, à shooter); **Foot** (match de foot sur le terrain de foot du collège et dans le gymnase en hiver); **Ultimate** (apprendre à manier le frisbee); **Danse** (se mouvoir, bouger dans un espace et sur une rythmique, apprendre et retenir une chorégraphie simple); Loisirs créatifs (manipuler, découper, coller); Arts plastiques (découverte de différentes techniques de peinture, sculpture, image - productions en lien avec des événements du village : Marché de Noël, bonhomme Carnaval, fête de l'école...); **Atelier vidéo** (rédaction d'un mini-scénario et mise en scène, apprendre à jouer des scénettes devant une caméra.)

Et aussi, la pétanque Molky (un jeu de boule), les Kappla (construire ensemble une structure), « Dis-moi dix mots » (jeux d'écriture), des jeux de société ou encore la découverte de la sophrologie et une approche du théâtre.

La trampothèque

"Il s'agit du jeu de la "thèque" revisité avec un trampoline à la place de la batte de baseball qui connaît un gros succès aussi bien chez les petits que chez les grands."

La battaca

"C'est un jeu de cible-passe à dix."

Judo

"Très apprécié malgré le temps de trajet."

Basket

"Activité qui a bien fonctionné avec les petites classes, moins bien avec les grandes."

Foot

"Activité qui a autant plu aux filles qu'aux garçons."

Ultimate

"Permet de voir que le frisbee peut être une activité sportive et pas qu'un jeu de plage."

Danse

"Activité de plus en plus appréciée par les garçons au fil des séances."

Atelier vidéo

"Les enfants se sont bien pris au jeu - à valoriser davantage."



À la maternelle, l'organisation est moins contraignante, pas de changement de lieux, même personnel d'encadrement puisque les ATSEM, présentes pendant le temps scolaire et pendant le temps péri-éducatif, assurent la continuité.

S'adapter aux besoins de l'enfant, ajuster les propositions à l'état de réceptivité du jour, savoir proposer mais ne pas être dans le « trop », tels sont les maîtres mots pour des activités de jeux intérieurs et extérieurs, des moments de lecture, contes et comptines, des ateliers bricolage, et aussi une chorale pilotée par Hélène Grend'Heury ainsi que des ateliers conçus par Anne Lambert. Les rencontres à la Maison Saint-Jean, encadrées par Anne Lambert ont été un temps fort de l'année écoulée. Placées dans un espace-temps trop limité, elles ont été arrêtées à regret. Elles reprennent cette année avec des plus grands (CP ou CE).



Les activités périscolaires des transitions essentielles

Le temps hors-scolaire, c'est aussi un « avant l'école » et un « après les activités »... Ce temps appelé également garderie ne doit pas être dévalorisé ; temps de transition, il est complexe à gérer mais essentiel pour la qualité de vie de l'enfant. Certains enfants sont en collectivité tôt le matin, dès 7 h 30, et tard en fin d'après-midi, jusqu'à 18h30 ; il faut donc être très attentifs à la qualité de ces moments.

Pour la 2ème heure de temps périscolaire de 17 h30 à 18 h 30, le nombre d'enfants diminue sensiblement.

Matin	de 13 à 17 enfants	10%
1ère heure	de 32 à 45 enfants	27%
2ème heure	de 18 à 25 enfants	16%

Matin	de 14 à 19 enfants	7%
1ère heure	de 40 à 50 enfants	20%
2ème heure	de 20 à 30 enfants	11%

Perspectives pour l'année qui commence

Le dernier comité de pilotage du PEDT a mis en place un groupe de travail sur les règles de vie. Il réunit les équipes communales et les écoles pour construire avec les enfants des actions cohérentes et complémentaires au service du « mieux vivre ensemble ».

Les propositions d'activités évoluent. La commission « Environnement » du village construit des cycles autour des oiseaux ; les animateurs du Centre de loisirs préparent des activités multimédia ; des ateliers-jeux réuniront les résidents de la Maison Saint-Jean et des élèves des classes élémentaires ; une nouvelle discipline sportive entre dans les cycles, le badminton ; le judo se fera dans de meilleures conditions au gymnase du collège ; des activités créatives se tiendront à la bibliothèque...

Dans l'articulation avec les familles, 2 points sont à l'ordre du jour : amélioration de la communication sur les activités et simplification des procédures pour fluidifier encore les inscriptions-modifications-facturations.

Une réforme en cours

Il est trop tôt pour mesurer l'impact de la réforme. Notons cependant divers points de satisfaction. Le dialogue avec les écoles est constant et au-delà des différences d'approches ou d'analyses exprimées, une connaissance mutuelle approfondie émerge, au bénéfice des enfants. Les agents communaux sont au cœur de la mise en œuvre de la réforme. Une grande attention est portée à leur formation (3 agents ont suivi la formation BAFA au cours de l'année précédente ; une formation avec la Maison des jeux a été initiée ; d'autres sont à venir), à leur suivi et à leurs conditions de travail. Une charte des ATSEM est en cours de validation. Aux côtés du personnel municipal, plusieurs intervenants et associations s'impliquent, partagent leurs passions et compétences au profit des enfants qui découvrent de nouvelles activités.

Les questions demeurent. Il nous faudra réfléchir encore à l'enchaînement entre le temps scolaire et le temps péri-éducatif, chercher à rationaliser l'organisation et limiter les déplacements, revoir le contenu de certaines activités, définir des critères d'analyse de la fatigue...

Enfin, il nous faudra reprendre les réflexions de fond, réaffirmer nos choix collectifs en tenant compte des nouveaux paramètres. L'évolution de la réforme des rythmes scolaires annoncée en mai 2014 par le ministre de l'Éducation Benoît Hamon, rend possible la concentration des activités périscolaires, la règle inchangée étant de ne pas toucher aux cinq matinées de classe obligatoires. De nouvelles constructions d'emplois du temps sont désormais possibles : regrouper les activités sur une, deux ou trois après-midi, ou les répartir sur quatre jours (c'est le choix actuel), raccourcir les vacances d'été en réduisant le temps hebdomadaire de classe ou encore allonger la pause méridienne...

Le comité de pilotage du PEDT examinera lors de l'année scolaire 2014/2015 les diverses possibilités, sans oublier que l'enjeu majeur est une meilleure répartition des temps de classe des enfants dans la semaine. Les temps scolaires ont historiquement été bâtis en France pour répondre à des impératifs d'adultes... impératifs économiques, impératifs touristiques... Gageons que la solidité du travail construit au Touvet ne nous fera pas perdre le cap : l'intérêt de l'enfant !

Le Projet Éducatif Global

Adopté en septembre 2013, le projet éducatif recense et donne cohérence aux actions éducatives de la commune.

Concernant l'ensemble des enfants, adolescents et jeunes adultes de la commune, il se décline en **cinq points** :

Pour la bonne réussite de ce projet, la mutualisation entre les différentes structures et instances municipales et éducatives est indispensable.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du Projet Éducatif Global sur le site de la commune (www.letouvet.com, rubrique 100% Pratique, Vie Scolaire); et/ou le demander à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture.

- 1 Développer le dialogue entre tous les acteurs du projet
- 2 Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes
- 3 Promouvoir la réussite pour tous
- 4 Valoriser le rôle éducatif des parents
- 5 éduquer à la citoyenneté

Mutualiser les structures et les compétences

Un gage de réussite !

Le Relais d'Assistantes Maternelles, le multi-accueil, le Centre de loisirs, la bibliothèque sont au cœur de la dynamique communale et participent aux nombreux événements qui rythment la vie de la commune. Des événements tels que « les fenêtres avant Noël », le Carnaval, « Macadam », permettent de développer les échanges et favorisent l'épanouissement de nos enfants.

Des projets fédérateurs :

- Un travail régulier autour du livre, en partenariat avec la bibliothèque, réunit le Relais d'Assistantes Maternelles et le multi-accueil : « Bébé à la bib ». Il s'agit d'abord de développer le plaisir du contact avec les livres et de la relation qu'ils permettent, celui d'écouter des histoires, de manipuler les mots et les sons, afin de faciliter l'entrée dans le langage. C'est aussi, avec la littérature "Jeunesse" comme point d'appui, une façon d'aborder des thèmes majeurs pour le développement des jeunes enfants, en rapport direct avec le projet éducatif, comme les différences entre fille et garçon, la séparation, la liberté, le handicap...
- Diverses actions conduites par le multi-accueil et le Centre de loisirs permettent de préparer en douceur enfants et parents à la transition entre les structures. Ateliers partagés, visites, fêtes communes... permettent de faire connaissance pour un meilleur accueil des petits et une meilleure implication des familles. Les enfants du multi-accueil viennent aux Grappaloups une fois par mois partager les activités (création d'une fresque, plantation et récolte de radis) et un goûter avec le groupe des 3-5 ans. Dans le même état d'esprit, l'école maternelle invite en juin les enfants du RAM et du multi-accueil à venir visiter ses locaux. Les enfants, accompagnés de quelques professionnelles du multi-accueil et de certaines assistantes maternelles, ont pu voir leur future classe et assister à un spectacle en compagnie des enfants de l'école.
- Rencontrer les personnes âgées du village, partager du temps avec les seniors de la Maison Saint-Jean est une activité intégrée dans le projet d'établissement des structures Enfance du village, dans le respect des uns et des autres, dans une démarche construite de rencontre et d'ouverture à la différence.

Des soirées-débats pour échanger :

Dialoguer avec les parents, les conforter dans leur rôle, développer les échanges, réfléchir ensemble, tels sont les objectifs des soirées-débats organisées par les structures "Petite Enfance" de la commune.

Une rencontre sur le thème de la communication a été organisée le mardi 10 juin aux Grappaloups ; 16 personnes étaient présentes, dont 7 assistantes maternelles et 5 parents.



Des moyens partagés pour évoluer ensemble :

Le Relais d'Assistantes Maternelles et le multi-accueil savent partager leurs outils.

Les locaux du multi-accueil permettent d'accueillir divers événements destinés aux petits comme la compagnie « Rêves d'Elles » et son spectacle « Rond comme la terre », ou encore la ferme « Tiligolo », invitée un jour pluvieux de printemps, et qui a trouvé refuge dans les locaux du multi accueil... On sait s'adapter !! Imaginez seulement 1 chèvre, 4 lapereaux et 7 canetons hébergés dans les locaux des touvetinois !

Prochain rendez-vous festif : le spectacle de Noël jeudi 18 décembre avec la compagnie « Voyelles » qui présentera « Un p'tit bout d'amour » sur deux représentations en matinée.

L'ouverture du Pôle Enfance offrira la possibilité d'un travail de mutualisation encore plus poussé. Le regroupement des deux structures au sein des mêmes locaux facilitera les activités communes. Les enfants pourront se déplacer d'une structure à l'autre, sans le souci du transport, des vêtements, des chaussures. La directrice du multi-accueil et l'animatrice du RAM travaillent en lien étroit et sous l'autorité du directeur du CCAS pour l'aménagement des locaux, l'adaptation du mobilier et la future gestion du matériel.

Le futur Pôle Artistique offrira également des opportunités de collaboration avec d'autres structures, d'autres familles, d'autres enfants. Des activités communes autour de la peinture, du modelage ou de la manipulation, pourront ainsi être partagées. De belles perspectives pour développer les rencontres et favoriser l'épanouissement de chacun !



A VENIR
Une soirée conférence humoristique sur le thème de la parentalité et de l'éducation le jeudi 02 octobre, salle du Conseil à la mairie à 20 heures.

Une soirée-débat avec les RAM de La Terrasse et de Sainte-Marie d'Alloix sur «La gestion de la colère» le jeudi 6 novembre à 20 heures, salle polyvalente de Sainte-Marie d'Alloix.



Réunion de rentrée scolaire

Le lundi 1er septembre, lors de la réunion de la rentrée scolaire 2014-2015 à l'école maternelle, vous avez pu rencontrer Frédérique Pattyn, votre nouvelle responsable scolaire.

Frédérique Pattyn

Après plusieurs années au sein de l'industrie et de sociétés de services en tant que Responsable Qualité, et après une carrière comme Educateur sportif, Frédérique Pattyn a rejoint la municipalité au mois d'août.

Son rôle :

Administrer et coordonner le service municipal Vie Scolaire: la cantine, les activités péri-éducatives et la garderie périscolaire à l'école élémentaire et à l'école maternelle et, dans le cadre du Projet Éducatif Global de la collectivité, être en lien avec les partenaires institutionnels et/ou associatifs.

Elle est la responsable hiérarchique de l'ensemble des agents du service scolaire, et pilote l'entretien ménager des écoles et des locaux municipaux.

Vous pouvez la contacter du lundi au vendredi de 9h à 17h au 04 76 92 34 37 ou par mél : f.pattyn@letouvet.com



Budget 2014

Finances : les grandes orientations

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 28 avril pour approuver le résultat de l'année 2013 (Compte Administratif) et voter le budget de l'année 2014 (Budget Primitif). Retour sur les grandes orientations.

Les éléments significatifs du compte administratif 2013

Recettes de fonctionnement : 3 647 218,08 €



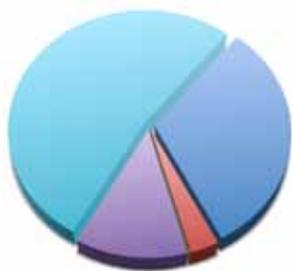
Impôts et taxes :	2 063 602,15 €
Dotations :	761 732,42 €
Produits des services :	523 372,42 €
Autres produits de gestion courante :	215 129,15 €
Atténuations de charges :	61 816,36 €
Produits exceptionnels :	21 555,90 €
Produits financiers :	9,68 €

Dépenses de fonctionnement : 3 285 413,13 €



Charges de personnel et frais assimilés :	1 728 319,14 €
Charges à caractère général :	888 662,43 €
Autres charges de gestion courante :	439 361,53 €
Charges financières :	204 180,03 €
Atténuations de produits :	24 560,00 €
Charges exceptionnelles :	330,00 €

Recettes d'investissement : 1 550 466,08 €



Excédents de fonct. capitalisés :	810 680,75 €
Subventions d'investissement :	493 971,00 €
Dot., fonds divers et réserves :	195 536,55 €
Emprunts et dettes assimilées :	50 000,00 €
Immobilisations corporelles :	277,78 €

Dépenses d'investissement : 1 668 594,06 €



Immobilisations en cours :	1 252 309,25 €
Emprunts et dettes assimilées :	331 197,33 €
Immobilisations corporelles :	76 864,98 €
Immobilisations incorporelles :	8 222,50 €

du Compte Administratif 2013 et du Budget Primitif 2014

Des recettes de fonctionnement en baisse mais un résultat excédentaire à la hauteur des attendus du plan de financement pluriannuel de la commune :

Comme prévu, les dotations de l'État marquent une baisse de 51 000 €, passant de 812 000 € en 2012 à 761 000 € en 2013. Le produit des taxes locales augmente, bien que les taux d'imposition n'aient pas été modifiés depuis 2008. Une recette exceptionnelle de 125 000 €, liée à la construction du Pôle Enfance et au versement d'un « droit à bail » par le bailleur social Pluralis, et la hausse de la fréquentation des services publics permettent de clôturer le budget avec un résultat de fonctionnement excédentaire égal à 361 000 €.

Du côté de l'investissement, la commune a bénéficié de 486 000 € de subventions en 2013. C'est le résultat du travail de l'équipe municipale pour obtenir des subventions à la hauteur des ambitions de la commune. Un emprunt de 50 000 € a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le logement d'urgence.

Une gestion rigoureuse qui permet une maîtrise des dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont stables entre 2012 et 2013, passant de 3 252 000 € à 3 284 000 €, malgré l'augmentation de la fréquentation des services publics, la hausse du coût de l'énergie et la prise en compte de la réforme des rythmes scolaires.

Avec 1 657 000 € en 2013, les dépenses d'investissement diminuent de moitié par rapport à 2012, qui était une année record en matière d'investissement. L'année 2013 a permis de terminer les aménagements engagés, notamment dans la Zone d'activité, et de préparer l'avenir en réalisant des travaux nécessaires à la transition énergétique, à la mise en accessibilité et à la réfection de voiries communales. L'encours de la dette de la commune diminue en 2013, après une hausse en 2012 due à la mise en œuvre de nombreux projets.



Le budget 2014

Recettes de fonctionnement : 3 950 737,95 €



Impôts et taxes :	2 080 903,00 €
Dotations et participations :	703 000,00 €
Produits des services :	566 030,00 €
Résultat reporté :	361 804,95 €
Atténuations de charges :	120 000,00 €
Autres produits de gestion courante :	119 000,00 €

Dépenses de fonctionnement : 3 950 737,95 €



Charges de personnel et frais assimilés :	1 796 000,00 €
Charges à caractère général :	904 000,00 €
Charges exceptionnelles :	550 705,82 €
Autres charges de gestion courante :	475 032,13 €
Charges financières :	200 000,00 €
Atténuations de produits :	25 000,00 €

Recettes d'investissement : 2 123 293,78 €



Solde reporté :	785 587,96 €
Virement de la section de fonctionnement : ...	550 705,82 €
Dot., fonds divers et réserves :	310 000,00 €
Produits des cessions d'immobilisation :	280 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées :	169 000,00 €
Subventions d'investissement :	28 000,00 €

Dépenses d'investissement : 2 123 293,78 €



Emprunts et dettes assimilées :	1 032 357,23 €
Immobilisations en cours :	917 436,55 €
Immobilisations corporelles :	168 500,00 €
Immobilisations incorporelles :	5 000,00 €



En 2014, le Conseil Municipal a décidé de stabiliser les dépenses courantes de fonctionnement et de renforcer la dotation au Centre Communal d'Action Sociale. La masse salariale augmente de 3,9 %. Au-delà des augmentations mécaniques d'avancement et d'évolution des positions administratives, l'inscription des emplois d'avenir et la prise en compte de remplacements augmentent le poste budgétaire. Cette augmentation de masse salariale est compensée en recettes par le remboursement des emplois d'avenir par l'État et par des remboursements d'assurance garantissant les remplacements. Le solde du fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires est également versé par l'État.

Pour réaliser les investissements 2014, la commune intègre un autofinancement de 361 000 €, issu du résultat de fonctionnement de l'année 2013, un important remboursement de TVA sur les travaux (FCTVA) de 250 000 €, conséquence des investissements des années précédentes et la vente effective de terrains communaux à hauteur de 280 000 €.

Contrairement à la structuration du budget des années précédentes, les subventions prévisionnelles n'ont pas été inscrites et aucune recette non-encaissée n'a été anticipée.

Le Conseil Municipal a voté la réalisation de près de 600 000 euros de nouveaux investissements en 2014 dont les plus importants consistent à :

- renforcer les équipements dans les domaines scolaire et de la petite enfance

équipements informatiques : 22 000 €
équipement du Pôle Enfance : 100 000 €

- poursuivre la rénovation du patrimoine communal : économies d'énergie, mise en accessibilité et réhabilitation

économies d'énergie des bâtiments : 40 000 €
accessibilité de la mairie : 10 000 €
petit patrimoine : 5000 €

- reconstituer une réserve foncière

détail de l'achat de terrains : 30 000 €

- poursuivre les aménagements urbains et développer la zone économique

Aménagement des Arguilles : 175 000 €
Quartier de la Gare : 60 000 €

L'engagement de ne pas augmenter les impôts est tenu.

Pour la 7ème année consécutive, les taxes communales conservent le même taux d'imposition malgré une conjoncture économique très difficile. C'est le résultat de la recherche de l'efficacité de la dépense publique, en matière de fonctionnement et d'investissement.

Le résultat du budget de l'eau en 2013

Le Compte Administratif 2013 fait ressortir une maîtrise du prix de l'eau et une évolution qualitative du réseau grâce aux investissements. La location de l'Unité Mobile de Traitement permet de sécuriser l'approvisionnement en eau de la commune pour un coût de 38 000 € par an. Aucun emprunt n'a été contracté en 2013 sur le budget de l'eau.

Recettes d'exploitation : 452 213,54 €



Ventes de produits fabriqués, prestations : ...	389 641,34 €
Excédent d'exploitation reporté N-1 :	47 397,00 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections :	15 175,20 €

Dépenses d'exploitation : 277 701,91 €



Opé. d'ordre de transfert entre sections :	165 243,10 €
Autres charges de gestion courante :	53 912,00 €
Charges à caractère général :	44 996,80 €
Charges financières :	13 550,01 €

Recettes d'investissement : 401 596,53 €



Opé. d'ordre de transfert entre sections :	165 243,10 €
Réserves :	119 750,54 €
solde d'exécution positif reporté N-1 :	75 065,19 €
Subventions d'investissement :	24 594,00 €
Immobilisations corporelles :	16 943,70 €

Dépenses d'investissement : 388 595,53 €



Immobilisations corporelles :	243 440,05 €
Immobilisations en cours :	73 824,96 €
Emprunts et dettes assimilées :	56 155,32 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections :	15 175,20 €

Le Budget de l'eau et de l'assainissement 2014

Le Budget Primitif 2014 finalise les Projets Urbains Partenariaux (PUP), dispositif qui engage la commune au côté des habitants. Pour construire dans une zone non desservie par les réseaux, les propriétaires prennent à leur charge une partie des travaux de raccordement de toute nouvelle habitation ; la commune participe financièrement aux travaux effectués et paye les travaux incombant à la collectivité, comme les reprises de branchements individuels par exemple.

Pour la 7ème année consécutive, le prix de l'eau est maîtrisé. Il n'est pas prévu d'avoir recours à l'emprunt en 2014 sur ce budget.

Recettes d'exploitation : 591 511,63 €



Ventes de produits fabriqués, prestations : ...	407 000,00 €
Résultat reporté :	174 511,63 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections :	10 000,00 €

Dépenses d'exploitation : 591 511,63 €



Virement à la section d'investissement :	216 643,47 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections :	170 000,00 €
Autres charges de gestion courante :	120 000,00 €
Charges à caractère général :	69 868,16 €
Charges financières :	15 000,00 €

Recettes d'investissement : 1 445 917,55 €



Emprunts et dettes assimilées :	817 000,00 €
Solde reporté :	242 274,08 €
Virement de la section d'exploitation :	216 643,47 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections :	170 000,00 €

Dépenses d'investissement : 1 445 917,55 €



Emprunts et dettes assimilées :	875 644,47 €
Immobilisations en cours :	560 273,08 €
Opé. d'ordre de transfert entre sections :	10 000,00 €

Vie de la commune

Faites **Place Libre !**

Les 29 et 30 août, la quatrième édition du festival d'Arts de Rue du Touvet a envahi les places et rues de la ville, pour le bonheur de tous les spectateurs, venus encore une fois très nombreux.

Cette année, la manifestation, mise en place par la commune et coordonnée par le Collectif « La Rue Z » de l'association « Les Zinzins », a proposé une programmation éclectique. Pour faire encore une fois du Touvet un espace vivant, un lieu d'échange, de confrontation et de plaisir, chaque habitant a été invité à participer tantôt organisateur, tantôt spectateur, tantôt acteur.

Et de l'art, il y en a eu ! Autour de plusieurs compagnies de spectacles, professionnelles et amateurs, la création culturelle s'est matérialisée sous des formes bien diverses. Voyez plutôt !



photo : Lydia Kolkiewicz



au Touvet



photo : Lydia Kolkiewicz



photo : Lydia Kolkiewicz



photo : Lydia Kolkiewicz



photo : Lydia Kolkiewicz



Activité artistique : «Peinture à partition»

Le 30 août, alors que certains profitaient de l'action des comédiens ou des musiciens du festival de théâtre, d'autres avaient choisi de passer un moment de paix artistique à l'atelier « Peinture à partition ».

Les «Peintures à Partition» sont des peintures réalisées grâce à une succession de consignes interprétées librement dans un temps donné. Une peinture inimaginable est alors réalisée par vos mains, sous vos yeux, en compagnie d'autres peintres qui partagent la même expérience en direct. Cette pratique procure une grande paix grâce à la qualité de présence qu'elle induit ; et avec une petite astuce, les toiles se combinent entre elles en de grandes compositions.



photo : Lydia Kolkiewicz



Rencontre avec David Smetanine

Le 22 mai dernier, à l'initiative de l'Association Sportive du Grésivaudan qui a organisé un tournoi de football en faveur de l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA), les élèves de CM2 de la commune, accompagnés de leurs professeurs, ont rencontré à la mairie le parrain du tournoi, David Smétanine, champion paralympique de natation. Ensemble, ils ont visionné un film expliquant ce que sont les leucodystrophies et où en est la recherche dans ce domaine. Avec gentillesse et pédagogie, David Smétanine a ensuite répondu aux nombreuses questions des enfants, visiblement touchés par l'épreuve que vivent les malades et leurs familles. Tous ont ainsi pu mieux comprendre ces maladies dégénératives.



« Je vais à l'école »

L'évènement est co-organisé par le collectif ASI Grésivaudan et la bibliothèque du Touvet. Le collectif ASI Grésivaudan regroupe 24 associations de solidarité internationale du Grésivaudan. Ce collectif participe notamment à la mise en place des animations dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale qui a lieu chaque année à l'automne.

Voir également <http://www.solidarite-internationale-gresivaudan.org/>

Le calendrier prévu est :

- du 30/9/14 au 18/10/14 à la bibliothèque du Touvet :

— expo photo «Je vais à l'école» (la journée d'un enfant allant à l'école dans divers pays du monde)

- vendredi 3/10 soir à la salle du conseil de la mairie :

— projection publique du film «Sur le chemin de l'école» réalisé par Pascal Plisson

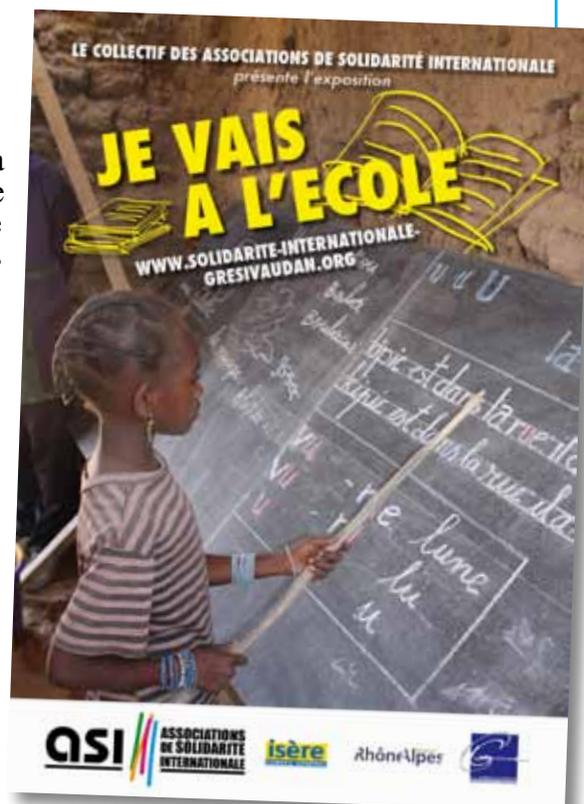
- mercredi 8/10 de 14h30 à 17h30 à la bibliothèque :

— animation autour de Clémentine Sourdis (pour son livre : Mes écoles du monde chez Seuil jeunesse)

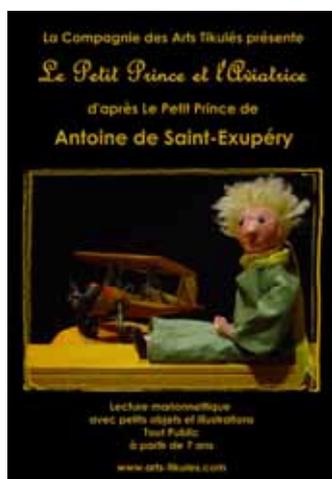
- samedi 11/10 après-midi à la bibliothèque :

— animation avec venue d'habitants du Zanskar en collaboration avec Alpes Himalaya.

Des animations sont réalisées avec l'école maternelle et l'école primaire durant ces 3 semaines.



Agenda



Vendredi 12 décembre 2014 à 20h

« **LE PETIT PRINCE ET L'AVIATRICE** » Par la Compagnie Les Arts Tikulés
Tout public à partir de 7 ans

Une lecture «marionnettique» de l'œuvre d'Antoine de Saint-Exupéry, Le Petit Prince, un magnifique conte poético-philosophique à découvrir ou à redécouvrir.

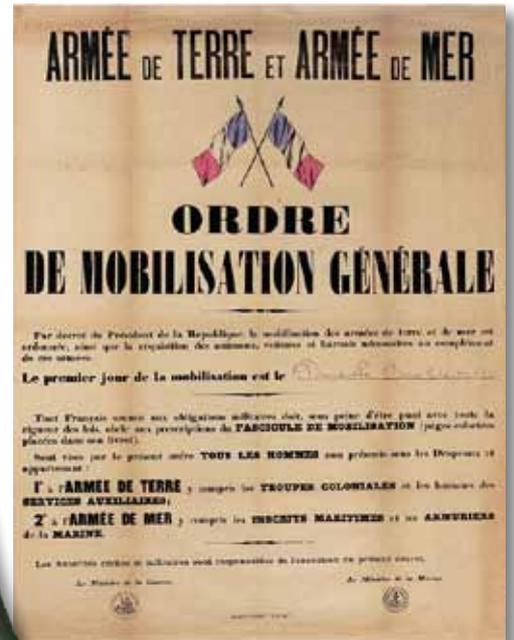
De grands thèmes y sont abordés : la solitude, la mort mais aussi les relations humaines, l'amitié, le sens de la vie, à travers les rencontres du Petit Prince avec la rose, le renard et les autres personnages.

L'aviatrice-conteuse manipule marionnettes, petits objets et illustrations de l'auteur.

Souvenir de la mobilisation générale

Le 1er Août 1914, l'ordre de mobilisation générale du 2 août est placardé sur le fronton des mairies françaises. Il prépare le pays à la déclaration de guerre de l'Allemagne du 3 août et marque le début de ce qui va être l'un des pires conflits mondiaux.

La commune du Touvet, très impliquée dans les commémorations, a choisi de reproduire cette affiche de mobilisation générale cent ans jour pour jour après cette date fatidique et de l'afficher en plusieurs endroits de la commune.



Et le tocsin sonna de nouveau

Le 1er Août 2014 à 16h précises, le tocsin d'un grand nombre de villes de France a retenti, pour rappeler la cloche du 1er Août 1914 marquant la funeste nouvelle d'une guerre devenue inévitable. Moment solennel, empreint de recueillement, la commune du Touvet s'est associée à cet événement d'ampleur nationale.



Le tocsin, c'est quoi ?

Le tocsin est une sonnerie de cloches publiques, destinée principalement à prévenir d'un danger imminent et à donner l'alarme. Il peut être utilisé en cas d'alerte, de catastrophe naturelle, d'incendie, de mobilisation générale, etc.

Il se caractérise par une série de son répétées et prolongés, au rythme de 60 coups par minute, soit un par seconde.

Diaporama historique

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale, la commune soutient l'élaboration d'un diaporama réalisé par Josiane Tassan, sur l'histoire du Touvet durant cette période troublée.

Cette présentation sera proposée à la bibliothèque le mercredi 5 novembre à 15 heures, et le vendredi 7 novembre à 20h30 dans la salle du Conseil à la mairie.

Pour les collégiens de La Pierre Aiguille, deux dates ont été retenues par l'établissement pour présenter aux élèves ce travail de recherche.

La genèse du projet

«Le fait de lire dans les archives communales des dossiers relatifs à la période 1914/1918 a fait naître ce projet de présentation de la vie au village lors de l'arrivée du premier conflit mondial.

Ce projet présenté en mai à la nouvelle Commission Culture et Patrimoine a été bien accueilli.

Cette présentation se fera donc sous forme de diaporama illustré par des reproductions de documents, photos et cartes postales, issus d'archives publiques et privées.

Des séances de projection sont d'ores et déjà fixées du 3 au 7 novembre en direction de publics différents.

Le résultat de ces recherches fera ultérieurement l'objet d'une ou plusieurs expositions complémentaires en mairie.»

Josiane Tassan



Pour participer à la commémoration du centenaire de la Grande Guerre...

...Et contribuer à l'exposition que la commission extra-municipale souhaite organiser le 11 novembre, vous pouvez prêter des objets, des lettres, des cartes postales, des souvenirs de la période 14-18.

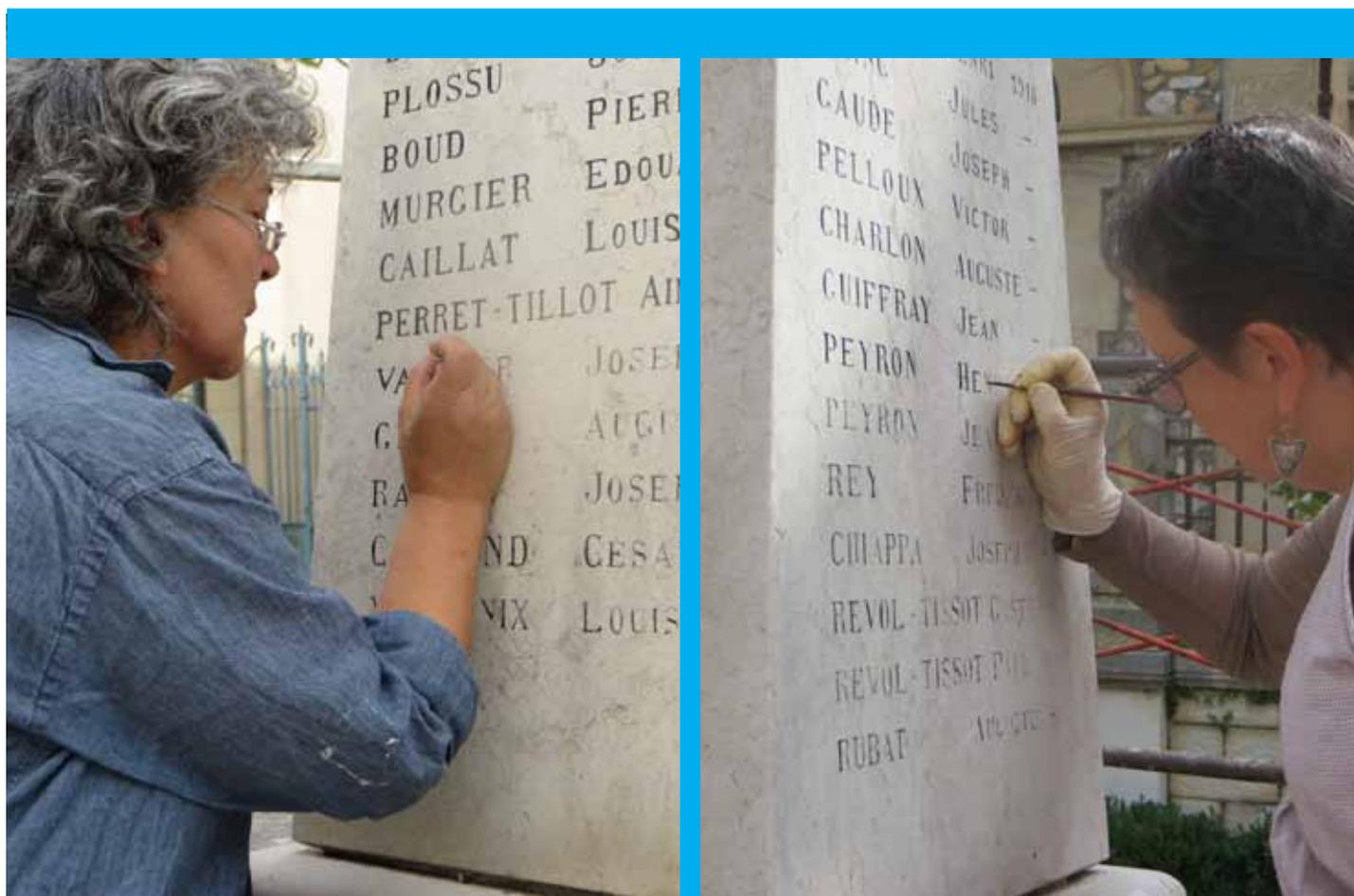
Tout sera soigneusement préservé et vous sera restitué à la fin du mois de novembre. Si vous avez dans vos archives ou greniers ces traces précieuses et que vous acceptez de les prêter, vous pouvez contacter la mairie au 04 76 92 34 34.



Réfection du Monument aux Morts

Pour préparer les grandes commémorations à venir, le Monument aux Morts a été rénové : nettoyage de la pierre et réfection des joints ont été confiés aux services techniques. Dominique Guillon et Patricia Jacquier, élues, n'ont pas hésité à travailler tout l'été pour repeindre une à une les lettres noires des noms de chacun des soldats tombés pour la France. Chaque plaque commémorative a été refaite avec le même soin, en lettres sombres. Un travail minutieux qui participe aussi à l'entretien de notre mémoire collective.

La statue du « poilu » a aussi été rénovée ; des drapeaux l'encadrent désormais pour que, tout au long des quatre années à venir, nous nous souvenions ensemble des sacrifices consentis par la nation toute entière.



Action sociale

Voyage pour les seniors : le CCAS partenaire du Club du Beaumont

Le Centre Communal d'Action Sociale et le Club du Beaumont proposent aux seniors, pour la seconde année consécutive, de participer à un voyage organisé, à coût réduit (40€).

Cette année, c'est le jeudi 25 septembre 2014 que vous aurez la possibilité de visiter les tranchées de la grande guerre 14-18 à Pressins, avant de vous restaurer aux abords du lac de Paladru.

Une visite des ateliers de l'entreprise Bigallet, le célèbre fabricant de sirops et apéritifs, est prévue l'après-midi pour faciliter la digestion.

Les résidents de la Maison Saint-Jean vous disent « MERCI ! »

« Lors de nos précédentes ventes sur le marché du Touvet (Samedi 17 Mai et Samedi 14 Juin) les résidents de l'établissement ont participé avec la vente de créations artisanales (layettes, pâtisseries, objets divers...) au financement d'un projet thérapeutique "LE SOIN PAR L'ANIMALOTHERAPIE, LE CHEVAL CET ANIMAL QUI SOIGNE"

Cette activité va permettre à des résidents de la Maison Saint-Jean de suivre des cours d'équithérapie au centre équestre de la Frette.

Les représentants de l'AMS Saint-Jean et les résidents tenaient à remercier sincèrement l'ensemble des personnes qui par leurs soutiens, leurs achats, et par leur générosité ont permis l'aboutissement de ce projet.

Les résidents de la Maison Saint-Jean vivent au cœur du village et vous remercient d'avoir pris le temps de les rencontrer ; ils ont pu de façon plus concrète s'intégrer, participer à la vie associative du village.

MERCI POUR GÉNÉROSITÉ ET VOTRE SOLIDARITÉ»

Françoise Pélisson.

Le poème de Maïté

L'année passée, le voyage s'était déroulé à Die. Au retour, Maïté Morize nous a offert ce joli poème, comme un témoignage d'un beau moment partagé.

« Notre sortie découverte à Die...
J'en ai été vraiment ravie...
C'est maintenant le CCAS l'organisateur
Et alors c'est un grand bonheur,
Car tout le monde peut venir,
Et c'est un... immense plaisir.
C'était une grande journée de fête !
Et oui, nous avons pu déguster une Clairette,
Ou, suivant notre goût et le moment,
Nous avons apprécié un très bon Crémant !
Après un apéro et un excellent repas
Dans une auberge très sympa
Nous nous sommes ensuite retrouvés
Tous très, mais, très étonnés
Dans la Ferme aux Papillons,
Nous étions tous pleins d'admiration !
Dans ce jardin des découvertes,
Plein de belles plantes vertes
Ou parmi de magnifiques fleurs exotiques,
Volait un nombre fantastique
De papillons aux multiples couleurs
Dans une ambiance de grosse chaleur !
Pour le chemin de retour, notre chauffeur
A pris une autre route et à 18 heures
Nous sommes arrivés au Touvet
Étonnés et enchantés de notre belle journée.
Alors un grand merci à Annick et Jean Louis»

Maïté Morize.



Le MOBIL'bus ?

Un transport adapté

Le MOBIL'bus, c'est un mode de transport à la demande, réservé aux personnes à mobilité réduite, en perte d'autonomie ou en insertion sociale, qui se retrouvent dans l'impossibilité d'utiliser le service de transport régulier sur le territoire.

Concrètement, il s'agit d'un véhicule de 15 places qui se déplace dans les 47 communes du Grésivaudan, et qui est réservé aux habitants de ce territoire. Le service fonctionne du lundi au samedi de 6h30 à 20h30 et bénéficie de la même tarification que l'ensemble des lignes du réseau de Transports du Grésivaudan.



MOBIL'bus

Pour réserver votre trajet



0 810 12 12 33*
www.transportsdugresivaudan.fr

*Prix d'un appel local depuis une ligne fixe sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie.



Et le Transport à la Demande, qu'est-ce que c'est ?

Le TAD, appelé aussi Allobus, est un service mis en place par le réseau des Transports du Grésivaudan, qui complète les lignes régulières gérées par celui-ci. Ce service ne fonctionne qu'en cas de réservation préalable. Pour cela, il est nécessaire d'appeler le 0 810 12 12 33 une demi-journée avant son utilisation. La tarification est identique à celle mise en place pour les lignes régulières.

Les lignes Allobus fonctionnent de 9h à 16h, uniquement en semaine. Elles complètent les lignes régulières essentiellement aux heures creuses. Les horaires et les arrêts sont fixés à l'avance. Elles sont principalement destinées à relier les zones de montagne à la vallée.

Les lignes Allobus qui concernent le Touvet sont :

- Les lignes **G120** et **G130** qui complètent les lignes G12 et G13, pour se rendre à la gare de Goncelin et à Pontcharra.
- La ligne **G311** pour se rendre sur le plateau des Petites Roches.

Tous les renseignements ainsi que les fiches horaires sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes du Grésivaudan.



Une action engagée avec l'APASE pour tisser du lien avec les jeunes

Depuis des années aux abords du collège la Pierre Aiguille, les riverains, usagers et structures institutionnelles se plaignent d'actes de vandalisme, d'usages inadaptés d'équipements publics et de nuisance sonore.

Pour intervenir positivement et travailler avec les jeunes, souvent mis en cause, la municipalité a constitué un groupe de prévention, fondé sur un plan d'action structuré en 7 fiches-actions. Ce groupe souhaite agir pour permettre aux jeunes de se retrouver dans un endroit qui leur « appartient », en dehors des cadres institutionnels, tout en évitant aux riverains des nuisances diverses (tapage diurne ou nocturne, difficultés de voisinage, lieux non nettoyés,...). Des missions plus générales de surveillance, de sensibilisation et d'information, sont également inscrites dans les objectifs de ce groupe de prévention.

Le dialogue a commencé depuis le début de l'été, grâce à la convention conclue entre la Communauté de Communes du Grésivaudan et l'association APASE. Un travailleur social en milieu ouvert est présent dans la commune. Anne Berthon, professionnelle expérimentée, va à la rencontre des jeunes collégiens comme des autres jeunes de 16 à 23 ans qui « naviguent » dans le secteur. Elle peut aussi suivre des familles démunies à leur demande. L'intervention de l'APASE est intégralement financée par la Communauté de Communes du Grésivaudan la première année, et à 50% par la commune les années suivantes.

Et si nous vous emmenions faire vos courses ?

Une majorité de personnes âgées souhaite rester le plus longtemps possible chez elle, dans un cadre de vie familial. Les problèmes de santé, la dépendance ou l'isolement peuvent rendre la vie quotidienne difficile, d'autant plus en l'absence de véhicule.

En 2015, pour vous permettre une plus grande mobilité, le Centre Communal d'Action Sociale du Touvet envisage la possibilité de mettre en place, une fois par semaine, un service d'accompagnement aux courses.

Ainsi, un agent communal viendrait vous chercher en minibus chez vous pour vous emmener dans la grande surface de votre choix sur la commune (Netto et Intermarché). Les courses terminées, chacun(e) serait ramené(e) à son domicile.

La mise en place de ce service est susceptible de vous intéresser ?

FAITES LE NOUS SAVOIR en contactant le CCAS avant le 30 septembre 2014 au 04 76 92 34 33.



Cueillette des champignons : ce qu'il faut savoir

C'est la saison des champignons. Gourmands et Amateurs se réjouissent ! C'est une coutume que d'aller aux champignons... Mais avant de partir panier sous le bras, voici quelques principes qu'il faut avoir en tête.

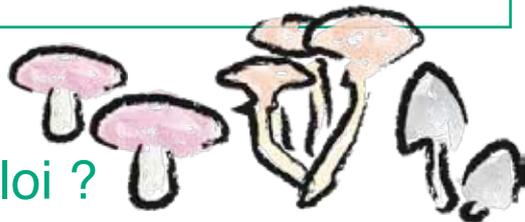


VRAI OU FAUX ?

«J'ai le droit de ramasser autant de champignons que je veux !»

Contrairement à l'idée reçue, les champignons n'appartiennent pas à tout le monde ! Ils appartiennent au propriétaire de la forêt, du bois ou de la garrigue où ils se trouvent. Ceci est valable que la forêt soit privée ou publique et qu'elle soit interdite d'accès par un panneau ou non.

Réponse : c'est faux !



Mais que dit la loi ?

Les champignons appartiennent au propriétaire de la forêt dans laquelle ils poussent : « *les fruits naturels (...) appartiennent au propriétaire par droit d'accession* » (Code civil, art. 547).

En principe, il faut avant toute cueillette solliciter l'autorisation du propriétaire, même en l'absence de clôture ou de panneau «interdiction d'entrer» ou «cueillette de champignons interdite». Les sanctions en cas d'enlèvement frauduleux de champignons ont été profondément modifiées par le nouveau Code forestier, entré en vigueur le 1er juillet 2012. Désormais :

- Tout ramassage non autorisé de champignons en forêt – publique ou privée- est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 € (en forêt publique uniquement, tolérance jusqu'à 5 litres, sauf pour les truffes).
- Lorsque le volume extrait est supérieur à 10 litres, et quel que soit le volume pour les truffes, la sanction est celle prévue par le Code Pénal en matière de vol, et peut aller jusqu'à 45 000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement (Code forestier, L163-11).
- Cette peine peut être portée à 75 000 € d'amende et 5 ans d'emprisonnement en cas de circonstances aggravantes : plusieurs personnes ou complices, violences sur autrui, actes de dégradation...

Pour éviter les abus, la cueillette des champignons est quelquefois réglementée par arrêté préfectoral. Ce dernier va préciser :

- l'étendue du territoire de cueillette concerné,
- la liste des champignons concernés,
- la période d'application de la restriction ou de l'interdiction (dates et horaires),
- la quantité maximale à ramasser.

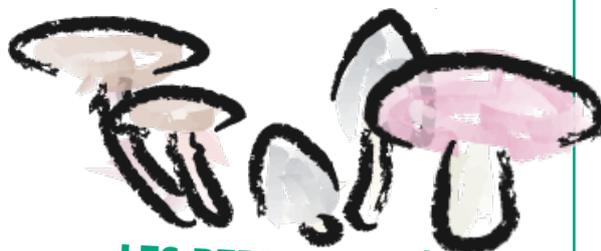
Ces arrêtés sont affichés dans chacune des communes concernées et publiés dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département. Les ramasseurs doivent donc vérifier en mairie du lieu de ramassage, ou à la Préfecture, l'existence éventuelle d'un tel arrêté.

VRAI OU FAUX ?

«La forêt appartient à tout le monde !»

En France, les 3/4 des forêts appartiennent à des particuliers. Les autres appartiennent à l'État ou aux collectivités territoriales, et sont gérées par l'Office National des Forêts. Quand on se promène en forêt, on se promène toujours chez quelqu'un ! Il faut donc respecter les lieux !

Réponse : c'est faux !



LES PERMIS DE RÉCOLTE

Le ramassage pour consommation personnelle est souvent toléré en forêt publique et en forêt privée. Mais lorsque les visiteurs sont trop nombreux ou peu respectueux, le propriétaire décide parfois d'interdire les visites ou d'instaurer un permis de récolte, afin de préserver la forêt. C'est son droit et cela protège la forêt et son écosystème des abus. Renseignez-vous et respectez cette décision éco-citoyenne !

L'obligation légale de débroussaillage pour prévenir des incendies de forêt

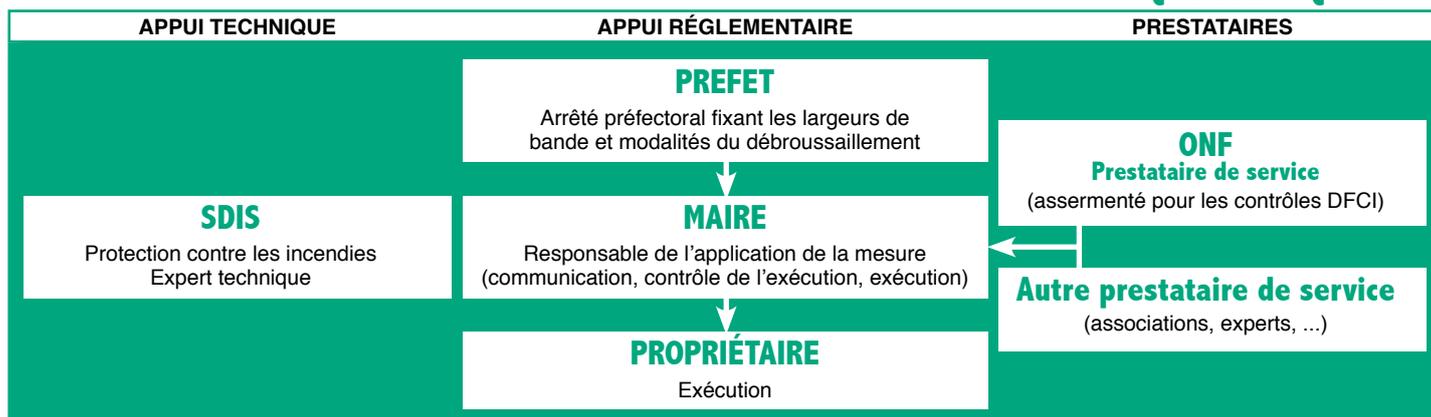
À la suite des importants incendies de 2003, l'État et les collectivités ont décidé de classer un certain nombre de massifs forestiers en « risque incendie », du fait de leur dangerosité potentielle, et de leur proximité des zones à forte urbanisation.

Pour se prémunir contre ces catastrophes, le débroussaillage aux abords des maisons constitue une première protection, dont l'objectif est de créer une discontinuité horizontale et verticale. Ainsi, en cas d'incendie à proximité, le débroussaillage va permettre de ralentir la propagation du feu, de diminuer sa puissance, d'éviter que les flammes n'atteignent les parties inflammables de l'habitation, comme les volets, la charpente ou les gouttières, et de permettre aux services de secours d'intervenir plus efficacement et à moindre risque.

L'obligation de débroussaillage est par conséquent obligatoire sur les zones incluses dans les bois et forêts, et celles situées à moins de 200 mètres de ces bois et forêts.

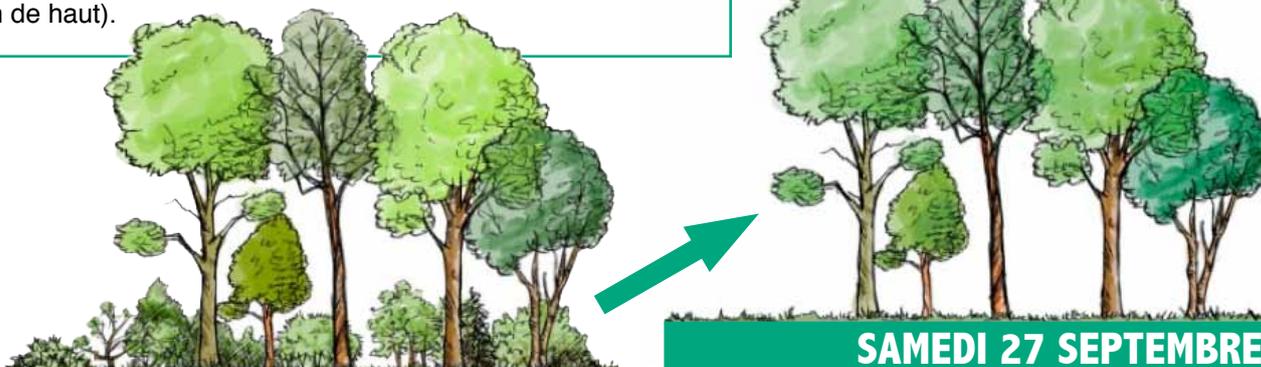
Le débroussaillage doit s'effectuer avant le 30 juin de chaque année. Il incombe par conséquent au propriétaire des terrains concernés d'exécuter les travaux et d'en avvertir le maire de la commune, qui est responsable de l'application de la mesure, du contrôle de l'exécution (L134-7 du CF), et de l'exécution d'office des travaux aux frais du propriétaire (L134-9 – R134-5 du CF) en cas de non-exécution par celui-ci, et après une mise en demeure imposant la réalisation des travaux dans un délai d'un mois.

QUI FAIT QUOI ?



Débroussailler, ne veut pas dire tout couper !

Partant du constat que les feux se propagent très rarement par les cimes, la discontinuité horizontale ne sera réalisée que par l'élimination de la végétation basse (broussailles, buissons, branches des troncs jusqu'à 2 m de haut).



AGENDA

Les bonnes pratiques du débroussaillage

Afin de sensibiliser les propriétaires placés à proximité des friches ou de la forêt, un agent de l'ONF va intervenir dans la commune afin d'expliquer les bonnes pratiques du débroussaillage autour des habitations. Dans ce cadre, il répondra à toutes vos questions.

SAMEDI 27 SEPTEMBRE

L'animation aura lieu à la Frette, sur le terrain communal au croisement de la Montée du Baron des Adrets et du Chemin des Chadeaux, à partir de 9H00.

Le jour de la nuit !



Pourquoi éclairer les rues ? Pour circuler le soir en sécurité, à pied, mais aussi à vélo, à cyclomoteur ou même en voiture. Pour cela, il faut éclairer suffisamment, en limitant le gaspillage, les nuisances et la pollution. C'est un savant dosage, voire un exercice d'équilibre, qui demande notamment de faire évoluer nos habitudes.

Dans le cadre du «Le Jour de la Nuit» (<http://www.jourdelanuit.fr/>), opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé, nous vous convions à une table ronde sur l'éclairage public dans nos villages, et notamment au Touvet.

Table ronde «Mieux éclairer mon village»

Vendredi 19 septembre 2014 à 20h30 à la mairie du Touvet

Éclairer mieux, c'est éclairer au plus près du besoin, donc en modulant ou coupant l'éclairage à certains moments et dans certains lieux. C'est aussi utiliser du matériel plus adapté.

Des élus et techniciens de collectivités locales ayant mis en place ces mesures viendront nous apporter

leurs témoignages : difficultés de mise en œuvre, solutions, apports, limites. Les habitants sont conviés à débattre et imaginer ensemble les nuits de demain.

L'exposition «Trop d'éclairage artificiel nuit !», réalisée par la FRAPNA, sera dans la salle du conseil de la mairie du 6 au 22 septembre, aux heures habituelles d'ouverture.

Extinction expérimentale de l'éclairage public, le samedi 20 septembre à partir de 23h à La Frette et Le Vivier.

Afin de tester dans notre commune une extinction nocturne de l'éclairage public, comme l'ont adoptée certaines communes du secteur, celui-ci sera coupé de 23h à l'aube dans les hameaux de La Frette et du Vivier. N'hésitez pas à nous faire part de votre retour sur cette expérience.



Le savez-vous ?

Les communes consomment moins d'énergie mais leur facture augmente toujours

Maitriser la consommation d'énergie est un enjeu économique et écologique pour tous, et donc notamment pour les communes. Selon l'étude de l'ADEME sur les consommations et les dépenses d'énergie des communes publiée le 3 juillet 2014, les communes consomment moins d'énergie mais leur facture augmente toujours.

Avec 475 kWh par habitant en 2012 contre 524 kWh en 2005, les communes ont réduit leurs consommations d'énergie d'environ 9% en sept ans. Cette enquête porte sur le patrimoine bâti, l'éclairage public, les carburants des véhicules, ainsi que, lorsque la collectivité en a la charge directe, l'eau potable, les eaux usées et les déchets.

Tous les grands postes de consommation d'énergie ont connu une baisse mais celle-ci a été particulièrement notable pour l'éclairage public. Sa consommation d'énergie est ainsi passée de 94 kWh/habitant en 2005 à 85 kWh/habitant en 2012. Cette diminution notable s'explique par une nouvelle gestion de l'éclairage public, souligne l'enquête. La plupart des communes ont ainsi repensé les dispositifs d'éclairage pour les rendre plus économes - diminution du nombre de lampadaires, baisse de la puissance d'éclairage, réduction du nombre d'heures d'éclairage et généralisation de lampes plus efficaces (sodium, Led, etc.).

La baisse des consommations n'a pas empêché la hausse de la facture énergétique (+35,5% entre 2005 et 2012) quand le prix du gaz naturel augmentait de 60% à 85% en moyenne, celui du fioul domestique de 65% et celui de l'électricité dédiée à l'éclairage public de 40%. Au final, les dépenses énergétiques sont passées de l'équivalent de 36 euros/habitant en 2005 à près de 49 euros/habitant en 2012 et les dépenses d'énergie représentaient en 2012 10% en moyenne du budget de fonctionnement des communes, hors masse salariale.

Au Touvet, la consommation annuelle moyenne de l'éclairage public est de 240 000 kWh/an, soit 32% de la consommation totale d'électricité de la commune. Il est donc important d'agir dans ce domaine.

La commune du Touvet a déjà réalisé diverses actions pour diminuer sa consommation d'énergie:

- diagnostics des différentes consommations d'énergies
- amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux
- achats de vélos pour les déplacements de proximité
- diminution de la puissance de certains éclairages publics en cours de nuit et remplacement progressif des ampoules énergivores par des ampoules plus économes
- expérimentation de coupure de l'éclairage public lors du «jour de la nuit».

Mais malgré une diminution de 63227 kWh de consommation entre 2011 et 2013, soit plus de 25%, la facturation de la commune, du fait du renchérissement du coût de l'énergie, s'est établie à 25169€ en 2013 contre 26856€ en 2011 (-6% seulement).

Une mobilisation d'ampleur est donc nécessaire si nous voulons réduire nos factures ou simplement éviter leur augmentation, car l'augmentation du coût de l'énergie va continuer.

En plus de ces aspects financiers, il est important d'économiser autant que possible cette énergie car elle n'est pas inépuisable.

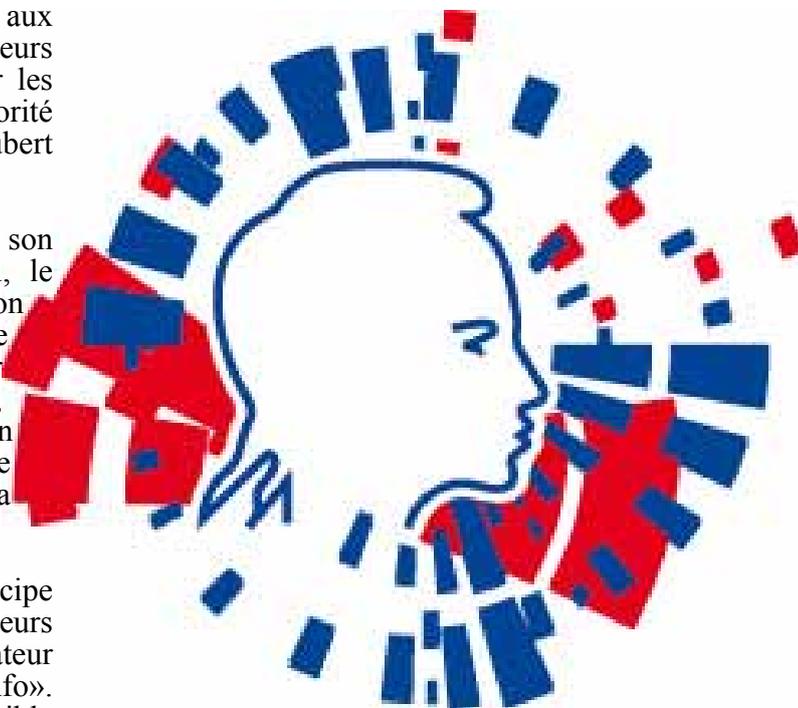


Connaissez-vous

le Médiateur National de l'Énergie ?

Il est chargé de recommander des solutions aux litiges avec les fournisseurs ou les distributeurs d'électricité ou de gaz naturel et d'informer les consommateurs sur leurs droits. Il s'agit d'une autorité administrative indépendante pilotée par Jean Gaubert depuis fin 2013:

- En cas de litige avec son fournisseur ou son distributeur d'électricité ou de gaz naturel, le consommateur ou son représentant (association de consommateurs, avocat...) peut saisir le Médiateur National de l'Énergie pour l'aider à régler le différend. Après examen du dossier, le médiateur formule une recommandation écrite et motivée permettant de résoudre le litige, dans un délai de deux mois suivant sa saisine.
- Le Médiateur National de l'Énergie participe à l'information des consommateurs sur leurs démarches et leurs droits. À cet effet, le médiateur finance le dispositif d'information «Énergie info». Ce dernier comprend un centre d'appels accessible au 0800 112 212 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et un site internet dédié www.energie-info.fr.



Vous trouverez toutes les informations sur www.energie-mediateur.fr

Vous êtes propriétaire de terres agricoles ?

Louez-les!

La terre agricole est, pour un agriculteur, l'outil principal de sa production, la base même de son activité.

Néanmoins, le fait que les propriétaires souhaitent conserver leur foncier patrimonial entraîne chaque année une diminution de la disponibilité des terres agricoles. Cette baisse de la disponibilité des terres met en péril l'agriculture dans le Grésivaudan.

Établir un bail de terre agricole, c'est un acte en faveur de l'agriculture locale :

- vous maintenez l'activité agricole sur le secteur et aidez les agriculteurs,
- vous participez à l'entretien des espaces et à l'ouverture des paysages en limitant l'avancée de la friche,
- vous aidez votre commune à conserver une vocation pastorale sur le Grésivaudan.

31

Vous souhaitez des informations complémentaires ?

Contactez Anne-Laure GUYARD,
conseillère de la Chambre d'agriculture
sur le territoire du Grésivaudan : 04 76 20 68 46



Zoom sur les travaux

Travaux de voiries et de réseaux

Rue des Gîtes →

Réfection du virage de la rue des Gîtes, fortement dégradé, et reprise du revêtement en enrobé, pour redessiner le virage et permettre à l'eau de s'évacuer facilement.



APRÈS

AVANT



Chemin des Chadeaux

Remise en état d'une section du chemin des Chadeaux à la Haute Frette souffrant d'un affaissement de la route sur une vingtaine de mètres, engendrant de grandes difficultés pour la circulation des véhicules.

AVANT



APRÈS

Rue de la Cascade →

Après les travaux de création du réseau d'eau potable et d'eaux usées, un tapis d'enrobé a été réalisé. Pour nuancer l'aspect très routier de la voie, il doit être complété par un gravillonnage de type « chaussée de montagne » posé à l'automne. Sur la partie haute, le réseau aérien France-Télécom va être enterré. Pour limiter les afflux d'eaux pluviales en cas d'orage, des grilles et des puits perdus ont été réalisés sous la voie.



AVANT

APRÈS



← Reprise de l'écoulement des eaux à la Frette, chemin de la Vierge

À la suite à l'obturation d'un écoulement des eaux de pluies par dépôt de tuf, plus communément appelé « calcaire », une reprise de l'écoulement a été effectuée sur une distance de 8 mètres.

Aménagements et mobilier urbains

Aménagement du chemin d'accès au cimetière

Pour éviter les stationnements illicites à l'entrée du cimetière, les services techniques ont installé des potelets en bois, en veillant à ménager les girations des véhicules autorisés à pénétrer dans ce lieu de recueillement.

Ajustements du kiosque Place de l'École

Pour rendre le kiosque plus attractif, et plus fonctionnel lors des prestations artistiques, deux ouvertures et deux volées de marches dans la continuité, ont été ajoutées.



La mystérieuse disparition du banc de la Frette !

Dans le hameau de la Frette, jusqu'à récemment encore, comme on peut le constater sur cette ancienne vue (à droite), un banc faisait le bonheur des riverains et des promeneurs. Fait peu commun, ce banc a disparu sans laisser aucune trace. Les services techniques ont installé un nouveau banc pour la plus grande joie des passants...



Poubelle à déjections canines

La commune a fait l'acquisition d'une poubelle avec distributeur de sachets, parking de la Mairie, pour inciter le plus grand nombre de propriétaires à ramasser les déjections de leur fidèle compagnon à quatre pattes. À utiliser sans modération !

Aire de jeu Plaussu

Les services techniques ont procédé à la rénovation de plusieurs modules de l'aire de jeux du parking Plaussu pour les remettre aux normes, remplacer certaines pièces usagées, poncer et peindre différents éléments.



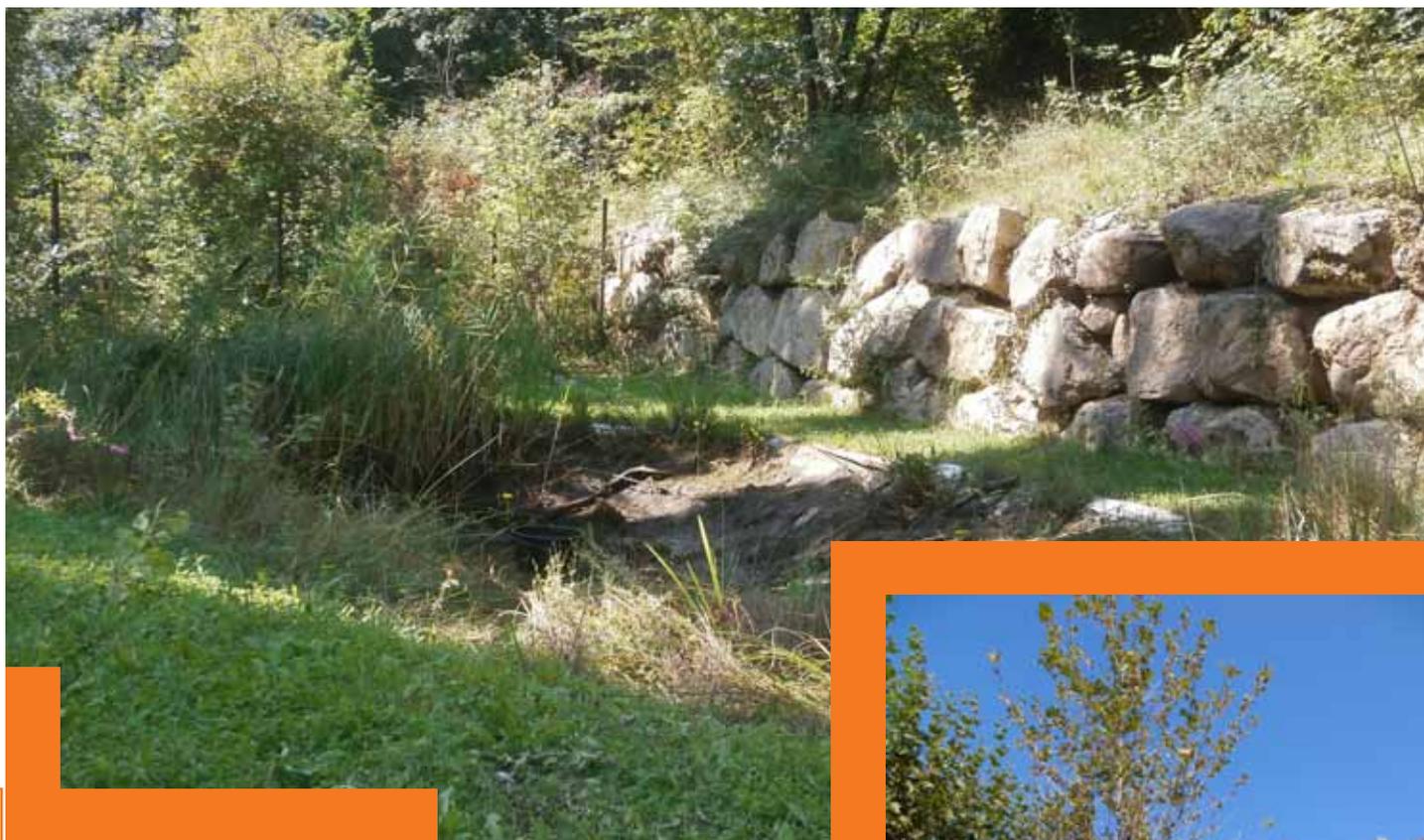
Environnement et espaces verts

Entretien des itinéraires de promenades et de randonnées

Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, la commune du Touvet confie à l'Office National des Forêts l'entretien de ces chemins. Les travaux d'élagage et de fauchage ont été réalisés mi-juin. Le reste de l'entretien est assuré par les services techniques du Touvet et par une entreprise d'insertion, sachant que ces travaux sont financés par la Communauté de Communes du Grésivaudan, gestionnaire des PDIPR.

Entretien de la mare pédagogique du collège

Créée par le Conseil Général, une mare pédagogique au collège la Pierre Aiguille permet aux élèves de développer des projets environnementaux autour de cet espace écologique. Malheureusement, encombré de poissons « prédateurs » et de plantes envahissantes, cet espace perdait peu à peu ses qualités naturelles. Avec l'accord du principal du collège, Daniel Kotowski, toujours ouvert aux propositions de mutualisation entre la commune et le collège, sous la houlette des experts « biodiversité » du Département, la mare a été vidée cet été et partiellement nettoyée pour permettre à l'écosystème naturel de retrouver sa place. La réalisation de nouveaux projets pourrait ainsi voir le jour...



34

Platane Place de l'École

L'ancien platane fendu qui menaçait de tomber à tout moment Place de l'École a été abattu et remplacé.

Il devrait vite pousser pour redonner une ombre bienvenue alentour.



Expressions Politiques

Du groupe de la majorité municipale...

Les nouveaux rythmes scolaires ont été appliqués au Touvet dès la rentrée 2013. Ce choix collectivement construit nous permet d'aborder la nouvelle année scolaire avec sérénité, les enseignants et les animateurs ayant l'expérience de la nouvelle organisation des temps de l'enfant.

Les emplois du temps décidés suite à la concertation menée en 2013 sont donc conservés pour ne pas imposer à la hâte de nouveaux changements aux enfants et aux familles, mais le dialogue continue avec l'ensemble des acteurs pour améliorer encore notre organisation dans l'intérêt de l'enfant.

Autre engagement de notre équipe, le développement de l'école numérique se poursuit au Touvet. Le parc informatique de l'école élémentaire a été renouvelé. Le choix des équipements a été fait en concertation avec les enseignants, pour répondre à leurs attentes et à leur

projet pédagogique. Les 15 nouveaux postes ont été installés durant l'été. Le numérique au Touvet c'est aussi la mise en service de tablettes et de liseuses, nouveaux outils pour accéder à l'information et aux loisirs dans l'espace multimedia de la bibliothèque.



Avec les activités péri-éducatives mise en place après le temps scolaire, avec de nouveaux outils informatiques, nous souhaitons offrir aux enfants des opportunités de découvertes, citoyennes, sportives, artistiques.

Nous affirmons ainsi notre volonté de développer une politique éducative ambitieuse où tous les temps de l'enfant sont importants et cohérents.

Annie VUILLERMOZ

...aux élus de l'opposition municipale

Vous avez été plusieurs à nous faire des remarques sur des problèmes d'aménagement et de cadre de vie.

Cela montre que notre quotidien est souvent bien éloigné de la vision très théorique portée par le nombre croissant de documents d'urbanisme (PLU, Règlement de voirie, PADD, PDU...). La vraie question est la suivante : quel Touvet avons-nous ? Quel Touvet voulons-nous ?

La municipalité actuelle prévoit d'apporter sa réponse à cette question à travers une révision du Plan Local d'Urbanisme.

A l'heure où la politique de territoire dessine un visage unique à nos communes, et alors même que Mme le Maire nous affirme en conseil municipal « je ne suis pas là (au sein du Pays du Grésivaudan) pour défendre

les intérêts du Touvet », nous pensons que l'aménagement du Touvet doit devenir un dossier prioritaire. Il s'agit de notre vie sociale, de notre avenir.

En tant qu'élus d'opposition, nous prendrons position pour un urbanisme pragmatique et cohérent.

Vous pouvez nous contacter à ce sujet :

- en laissant un message à notre attention à l'accueil de la Mairie
- par téléphone au 06.87.89.54.12
- en nous adressant un mail

Nous attendons également la mise à disposition d'un local pour vous rencontrer.

Vincent CHARPENTIER



RAPPORTS

Rapport annuel des délégataires : SADI et Véolia (21/07/14)

Le Conseil municipal a pris acte :

- du rapport annuel du Syndicat d'Aménagement Des Îles (SADI), chargé par la commune de la gestion des eaux usées, présenté par son Président, Monsieur André GONNET.
- du rapport annuel de Véolia, chargé par la commune de la gestion du réseau d'eau potable, présenté par ses représentants.

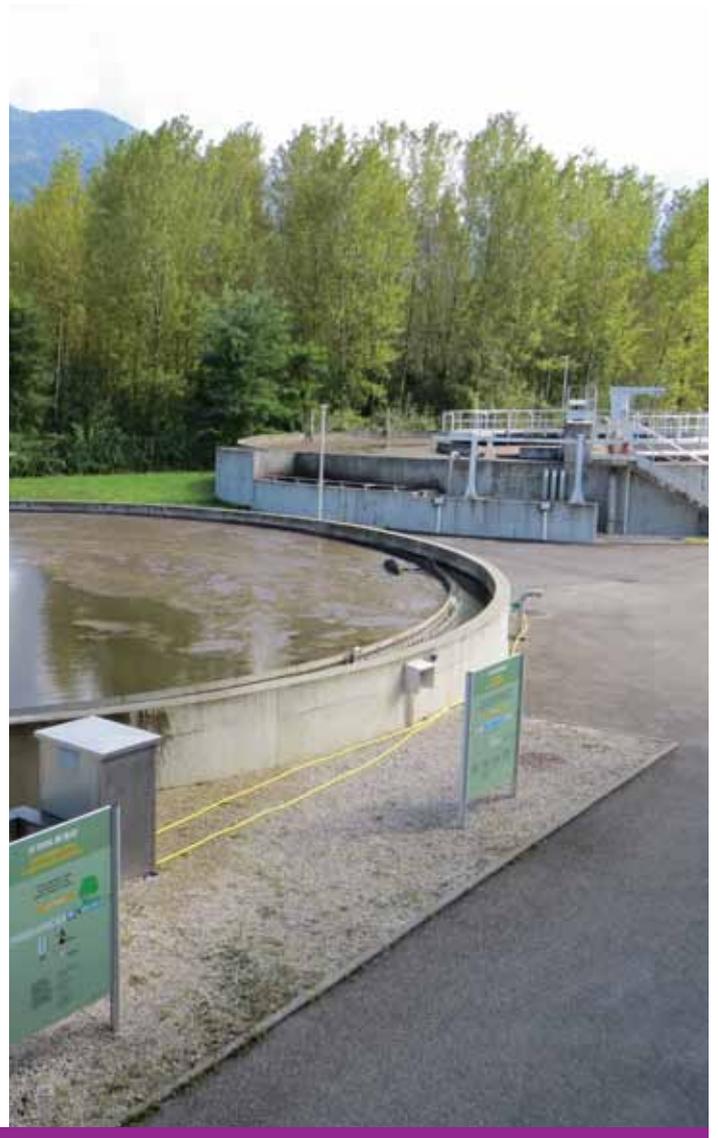
Ces rapports sont consultables à la mairie.

CULTURE - PATRIMOINE

Demande de subvention au Conseil général de l'Isère et à la Communauté de Communes du Grésivaudan au titre du petit patrimoine (21/07/14).

La commune souhaite réaliser l'entretien d'éléments de son patrimoine : réfection du portail de la rue du Fourneau, du four de la Frette et du bassin de la Conche. Pour réaliser ces travaux, le Conseil municipal décide de demander des subventions au Conseil général de l'Isère au titre de la dotation territoriale et à la Communauté de Communes du Grésivaudan au titre du petit patrimoine.

Délibération adoptée à l'unanimité.



PERSONNEL

Création d'un poste en contrat d'avenir au service scolaire/animation (21/07/14).

Afin de répondre à un besoin de personnel au service scolaire et à l'animation, le Conseil municipal décide de créer un poste en contrat d'avenir. Le titulaire de cet emploi aidé, financé à 75% par l'Etat, bénéficiera d'un contrat de trois ans et d'un plan de formation adapté. Il assurera des missions de périscolaire, d'animation et d'entretien.

Délibération adoptée à 19 pour et 1 abstention.

Suppression/création d'un poste aux services techniques (21/07/14).

Un agent des services techniques a réussi le concours d'adjoint technique 1ère classe. Le Conseil municipal décide donc de supprimer le poste d'adjoint technique 2ème classe qu'il occupait pour le remplacer par un poste d'adjoint technique 1ère classe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Suppression d'un poste de catégorie A, création d'un poste de catégorie B (21/07/14).

Un poste de catégorie A avait été créé en prévision de l'embauche d'un cadre au service scolaire. La personne recrutée étant de catégorie B, le Conseil municipal décide de supprimer le poste de catégorie A et de créer un poste de catégorie B.

Délibération adoptée à l'unanimité.



DIVERS

Avenant au règlement intérieur du Conseil Municipal, ajustements (21/07/14).

Suite au débat engagé en séance du 6 juin 2014, le Règlement Intérieur du Conseil municipal est adopté définitivement avec les amendements issus des discussions. Il est consultable à la mairie.

Délibération adoptée à 18 voix pour et 2 abstentions.

Désignation d'une élue correspondante «Communication des élus minoritaires» (21/07/14).

L'article 21 du le Règlement Intérieur du Conseil municipal prévoit que les élus minoritaires désignent un correspondant «Communication», chargé notamment de transmettre aux services leur tribune pour le journal municipal.

Les élus minoritaires désignent Madame Corine Feltz comme représentant «Communication».

Délibération adoptée à l'unanimité

Indemnités de conseil au Trésorier municipal (21/07/14).

Le Trésorier municipal est chargé d'assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Il est indemnisé en retour par la commune.

Étant donnée la qualité des interventions et la disponibilité de Monsieur Michel Orset, actuel trésorier municipal, le Conseil municipal décide de lui octroyer 100% de l'indemnité légale prévue, soit un montant de 601,94€.

Délibération adoptée à l'unanimité



État Civil

Naissances

Le 14 juin 2014 : Paul LESVENTES
Le 22 juillet 2014 : Raphaël PETIT
Le 27 juillet 2014 : Marine CROZAT
Le 12 août 2014 : Temuulen SONINBAATAR
Le 16 août 2014 : Jade SCHUKAR

Mariages

Le 5 juillet 2014 : Marie-Hélène LELONG et René CENGO
Le 19 juillet 2014 : Meyssa AL THAHIR et Anthony POMA
Le 6 août 2014 : Kristine LAURINA et Mathieu NORTH

Décès

Le 12 juin 2014 : André BERTHON
Le 24 juin 2014 : Eliane MILLART
Le 6 juillet 2014 : Yvonne DEAGE épouse REYNOUARD
Le 10 août 2014 : Fernande CARRON veuve ORLANDINI
Le 15 août 2014 : Vittorio NORINO
Le 18 août 2014 : Jeanne BURLET veuve MAGNON

Petites Annonces

L'APPEL À PROJETS « JEUNES » « MIEUX VIVRE EN MILIEU RURAL »

Vous avez entre 13 et 22 ans. Avec vos amis, vous voulez faire bouger les choses autour de vous, réaliser un projet. Participez à l'appel à projets « Mieux vivre en milieu rural ».

Acteur des territoires ruraux, la MSA accorde une attention toute particulière aux jeunes. Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne dans leurs actions sur leur territoire de vie. Ainsi la MSA favorise la prise de responsabilité et l'autonomie des jeunes, population qui constituera demain les forces vives de ces territoires.

Pour retirer votre dossier, contactez votre MSA :
www.msaalpesdunord.fr - Tél. 04 79 62 87 40
Date limite de dépôt de candidature : 28 novembre 2014

L'INVENTAIRE DES BORNES DU DÉPARTEMENT : UN PROJET PARTICIPATIF, UNE DÉMARCHÉ SCIENTIFIQUE

Les bornes anciennes témoignent de divers contextes historiques, politiques, économiques et sociaux. Bien qu'exceptionnel, cet héritage reste peu connu et menacé. Bon nombre de bornes ont disparu ou ont été déplacées au fil du temps et des nouveaux aménagements. C'est pour mieux connaître ce patrimoine, le valoriser auprès du grand public et mettre en place les mesures de protection nécessaires que la FAPI lance cet inventaire.

Si pour mener à bien cette opération d'envergure la Fédération fait appel à son vaste réseau associatif, elle invite également tout citoyen intéressé à contribuer au projet. Mais il ne s'agit pas d'inventorier toutes les bornes du département : un cadre a été défini en concertation avec le Service du patrimoine culturel du Conseil Général de l'Isère et les bornes d'intérêt patrimonial seront privilégiées.

Vous souhaitez participer à l'inventaire des bornes de l'Isère ? Rendez-vous sur www.fapisere.fr pour télécharger la fiche inventaire à renseigner ainsi que le document de présentation de l'opération.

NOUVEAUX HORAIRES DE VOTRE BUREAU DE POSTE

Le bureau de poste du Touvet a défini ses nouveaux horaires, en place depuis le 01 juin 2014 :

Lundi, Mercredi et Vendredi
9H30-12H00 / 13H30-17H00

Mardi
9H30-12H00 / 13H45-17H00

Jeudi et Samedi
9H30-12H00

Le centre-courrier du Touvet est ouvert à la clientèle professionnelle et particulière pour les dépôts et affranchissement. Courriers tous les jours, sauf le samedi, de 8H45 à 12H30 et de 13H30 à 16H30.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA REGLEMENTATION ET PROTECTION DES BOISEMENTS DE LA COMMUNE DU TOUVET

Il est porté à la connaissance du public, et notamment aux habitants, propriétaires, usagers à titre divers, directement concernés ou non, que le CONSEIL GENERAL DU DEPARTEMENT DE L'ISERE soumet à enquête publique le projet de réglementation et protection des boisements de la commune du Touvet, du 6 octobre 2014 au 6 novembre 2014 inclus. Le dossier d'enquête comprend notamment le plan de zonage des différents périmètres, le détail des interdictions et des restrictions de semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres et la liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans le ou les périmètres et de leurs propriétaires.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier, y compris des informations environnementales et de l'avis de l'autorité compétente et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie du Touvet, 700 Grande Rue - 38660 Le Touvet, aux horaires habituels d'ouverture au public, à savoir, le Lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le Mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, le Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le Samedi de 9h00 à 12h00. Les observations peuvent également être transmises pendant toute la durée de l'enquête publique :

- par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie du Touvet à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- par courriel à l'adresse de la mairie : mairie@letouvet.com.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site du Conseil Général, maître d'ouvrage de la procédure : www.isere.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Conseil général.

Chacun pourra venir présenter ses observations au cours des permanences de Monsieur Alain Giacchini, commissaire-enquêteur, ou à défaut, à Monsieur Louis-Dominique Aussedat, suppléant, à la mairie du Touvet :

- Le 22 octobre 2014 de 17h à 19h
- Le 5 novembre 2014 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un an en mairie du Touvet, aux heures d'ouverture au public. Ces documents pourront également être consultés au Département de l'Isère (Direction de l'Aménagement des Territoires, service habitat et gestion de l'espace, 9 rue Jean Bocq, 38000 Grenoble), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. En outre, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront mis en ligne pendant un an sur le site internet du Département www.isere.fr.

Au terme de l'enquête, le Conseil général de l'Isère approuvera, par arrêté départemental, les mesures relatives à la réglementation et protection des boisements pour la commune du Touvet.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2014 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie ou accessible en ligne, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure.

Les inscriptions déposées en 2014 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1er mars 2015

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2015 doivent prendre contact avec

leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2014, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

Un professionnel de l'Éducation Populaire



Depuis novembre 2012, Walter BOURDENET dirige le Centre de loisirs communal des Grappaloups ! Doté du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire, et du Sport, spécialisation « Environnement et Développement durable », il a fait un passage au Centre de loisirs de la Terrasse, à la MJC de Voiron et dans la Réserve naturelle du Ravin de Valbois, dans le Doubs.

La transmission des valeurs : une volonté de tous les instants

Pour Walter, l'Éducation Populaire est un moyen de transmettre, *« Nous ne sommes pas là pour prendre les enfants le matin et les ramener le soir. Nous ne sommes pas une garderie. Nous essayons de leur transmettre des choses, des valeurs de partage et de citoyenneté. »*, de développer l'autonomie et la vie en commun. Les enfants participent à la vie de leur centre et

sont forces de proposition. « Les Grappaloups » accueillent les enfants de 3 à 17 ans. Walter propose une variété importante de thèmes à ses équipes, en privilégiant les activités sportives, manuelles, et environnementales. Puis les jeunes prennent les rênes de leurs projets. Une des fiertés de Walter : *« Proposer des thèmes, des idées, et voir les enfants se les approprier et s'impliquer autant dans la vie du Centre est très stimulant. Nous voulons que les enfants se sentent bien ici. Le but, c'est le bien de l'enfant. »*

À la croisée de l'animation et de l'éducatif

Depuis la rentrée 2013, le Centre de loisirs coordonne les temps péri-éducatifs liés aux nouveaux rythmes scolaires à l'école élémentaire. Une mission complémentaire pour Walter et ses équipes, réalisée dans les locaux de l'école, donnant aux animations proposées un cadre éducatif plus important qu'au Centre de loisirs. Walter ne se contente pas d'organiser : il est présent pendant le temps péri-éducatif, de 15h45 à 16h45, avec les enfants, les équipes municipales et les intervenants et il fait le lien avec les enseignants.

« Le travail est différent en péri-éducatif, car les temps ne permettent pas de faire des activités longues comme au Centre de loisirs. Mais cela permet de créer des temps complémentaires, en cohérence avec le projet éducatif de la commune, plus large que le projet pédagogique du Centre de loisirs. »

Les enfants réagissent différemment lorsqu'ils sont au Centre de loisirs ou à l'école : *« Nous retrouvons les mêmes enfants, ils connaissent bien les animateurs, mais les temps sont bien identifiés par les enfants comme des temps différents. Ludique et récréatif au Grappaloups, culturel et sportif à l'école. »*

Centre de loisirs et péri-éducatif : la même mission pour Walter !



« Pour moi, l'intérêt principal, c'est la pédagogie. C'est de montrer des choses et de monter des projets avec les enfants. C'est ce qui me plaît ! Je veux donner du sens à ce qu'on fait, ne pas construire des activités juste pour occuper les enfants. Ce qui est vraiment intéressant pour eux, pour qu'ils deviennent des citoyens capables de s'autogérer, c'est qu'ils soient acteurs de leurs temps. »

